

Droit d'auteur.

Le droit d'auteur s'applique dans les pays de droit civil (Belgique et France notamment). Il protège les œuvres de l'esprit originales, dès leur création, mêmes si elles sont inédites ou inachevées. Aucune formalité d'enregistrement ou fixation matérielle de l'œuvre n'est nécessaire pour bénéficier du droit d'auteur. Dans la plupart des pays, il n'est donc pas nécessaire d'inscrire la mention « tous droits réservés », ni le symbole ©, qui ne servent qu'à indiquer que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur, et non à conférer la protection juridique. Un enregistrement volontaire peut toutefois s'avérer utile pour prouver sa qualité d'auteur, ou pour faciliter la gestion collective des droits.

Copyright

Le copyright relève plus d'une logique économique et accorde un droit moral restreint, là où le droit d'auteur assure un droit moral fort en s'appuyant sur le lien entre l'auteur et son œuvre.

Droits accordés par le copyright

- le droit de paternité
- le droit au respect de l'œuvre

Le droit moral est :

- limité dans le temps.
- transmissible aux héritiers à la mort de l'auteur
- susceptible d'aliénation : l'auteur peut y renoncer.

Les droits patrimoniaux confèrent le droit exclusif d'exercer et d'autoriser des tiers à exercer les actes suivants :

- la reproduction de l'œuvre,
- la création d'œuvres dérivées de l'œuvre originale,
- la distribution de copies de l'œuvre au public (vente, location, prêt, cession), sous quelque forme que ce soit,
- la représentation publique de l'œuvre, avec quelque procédé que ce soit.

Le **copyright**, souvent indiqué par le symbole ©

Sources : Wikipédia

page Droit d'auteur http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27auteur

page Copyright <http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyright>

[Droit d'auteur](#) : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons paternité partage à l'identique](#) ;